

Comité des Statuts et Règlements
Compte rendu de la réunion du 26 octobre 2011
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférence
13 h

Présences : M. Zinck (présidence), S. Mullen, A. Picotte, P. Rosen, C. Poirier, C. Danik, J. Ouellette et V. Guy

Absence justifiée : D. Martin

1 Adoption de l'ordre du jour

Décision par consensus : adoption de l'ordre du jour.

2 Adoption du compte rendu

Décision par consensus : adoption du compte rendu du 28 septembre 2011.

3 Suivis

3 a) Élaboration d'un processus de révocation

La traduction française de la note 1 est fautive. (Page 2 de 2)

Erreur dans le titre de 18.X. Devrait être : Révocation d'un membre du CEN par le CEN.

M. Zinck révisera le texte de 18.1 pour la prochaine réunion. Il est convenu que ceci devrait être revu par le conseiller juridique.

3 b) Mécanisme d'examen pour faire enquête lorsqu'une plainte est reçue à l'ACEP

Point reporté à la réunion de novembre.

3 c) Vacances à combler au CEN – article 19

Réduire le nombre d'options.

Statu quo – Nomination, expression d'intérêt ou élections.

M. Zinck fera une nouvelle ébauche pour la réunion de novembre.

3 d) Statuts 33 – Signataires

Décision par consensus d'approuver le texte, avec modifications.

M. Zinck apportera les modifications et soumettra le texte au CEN pour sa réunion de novembre.

3 e) Règlement X.XX – Vacance au CEN

Ce point est déplacé comme point permanent des Suivis.

4 Affaires nouvelles

Sans objet.

5 Points reportés à janvier 2012

5 b) Examen des Statuts et Règlements par le conseiller juridique

1. Commencer après que le comité de planification stratégique aura terminé son travail.
2. En discuter à la réunion de novembre, puis inviter Raija Pulkkinen à discuter des éléments à réviser des Statuts et Règlements en janvier.

Résolution de RHDC :

L'ACEP a reçu cette année une résolution proposant de modifier la procédure de négociation. Le Comité des candidatures et des résolutions a rejeté la résolution, car elle ne répondait pas aux exigences pour la soumettre au vote des membres.

C'est un sujet de préoccupation, qui devra passer par le CEN avant de revenir au CSR.

5 c) Ébauche d'une résolution pour établir un sous-comité afin d'examiner les règlements de sections locales

J. Ouellette doit faire un rapport.

Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 35.